



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 26 mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
20/03/2025

DATE D'AFFICHAGE
20/03/2025

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Marc LE LEIZOUR
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Patrick GUILLON	Mme Kimberley BARONI
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Christophe DELIERE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	Mme Muriel GERMAIN
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Cindy PRALONG	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Philippe BLAISE	M. Joseph BOANEMOA
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
Mme Valérie LAROQUE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
M. Bruno CAPY	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Claude CHARLOT
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Veylma FALAE
		Mme Françoise SUVE	M. Eric MELTESALE
Nombre de présents	: 40	Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Christine LE SAINT
Nombre de votants (11 procurations)	: 51	M. Luc BRUN	Mme Jeanne POELLABAUER
		Mme Charlotte THIAWE	
		Mme Stéphanie PAIMAN	
		Mme Laurène CASSAGNE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-252

autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux, pour la construction du bâtiment des archives et des collections de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 mars 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU l'arrêté n° HC/MAC/2023-57 du 7 août 2023 portant attribution d'une subvention d'investissement de l'Etat à la ville de Nouméa pour l'opération « construction du bâtiment des archives municipales »,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/8 du 7 mars 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 12 mars 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer les avenants n° 1 aux marchés suivants :

- pour le lot n° 1 : marché n° 982182023T032 - SCB SARL, SOGEA PACIFIQUE, ACTION ETANCHE NC, LES PEINTRES MAT
- pour le lot n° 2 : marché n° 982182023T033 - SEMEP SARL
- pour le lot n° 3 : marché n° 982182023T034 - INTEC SARL
- pour le lot n° 4 : marché n° 982182023T035 - JEDS RENOVATION SARL
- pour le lot n° 5 : marché n° 982182023T036 - DUGAST EXPLOITATION SARL
- pour le lot n° 6 : marché n° 982182023T037 - MANGO PAYSAGES SARL

ARTICLE 2 /

Afin de tenir compte notamment de la réalisation de travaux modificatifs liés à la construction d'un bâtiment de conservation des archives municipales, les avenants ont pour objet de porter les montants totaux des marchés à :

- Deux cent vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix (224 587 790) francs CFP pour le marché n° 982182023T032 – Lot n° 1
- Soixante-quinze millions trois cent soixante-deux mille trois cent vingt-quatre (75 362 324) francs CFP pour le marché n° 982182023T033 – Lot n° 2
- Vingt-trois millions neuf cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-treize (23 962 593) francs CFP pour le marché n° 982182023T035 – Lot n° 4

- Quatre millions quatre cent dix mille cinq cent trente-trois (4 410 533) francs CFP pour le marché n° 982182023T036 – Lot n° 5
- Deux millions quatre mille cinq cent dix-sept (2 004 517) francs CFP pour le marché n° 982182023T037 – Lot n° 6

Afin de tenir compte des événements survenus en Nouvelle-Calédonie à compter du 13 mai 2024 et de leurs impacts sur l'avancée du chantier, les avenants ont pour objet d'augmenter le délai contractuel global d'exécution des travaux de sept (7) mois pour l'ensemble des marchés visés à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifié aux titulaires des marchés.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250326-8922-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 28 mars 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 MARS 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 27 mars 2025

Le secrétaire de séance,



Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- SCEB	1
- DCPR	1
- BENEFICIAIRE(S)	1
- MISE EN LIGNE	1

